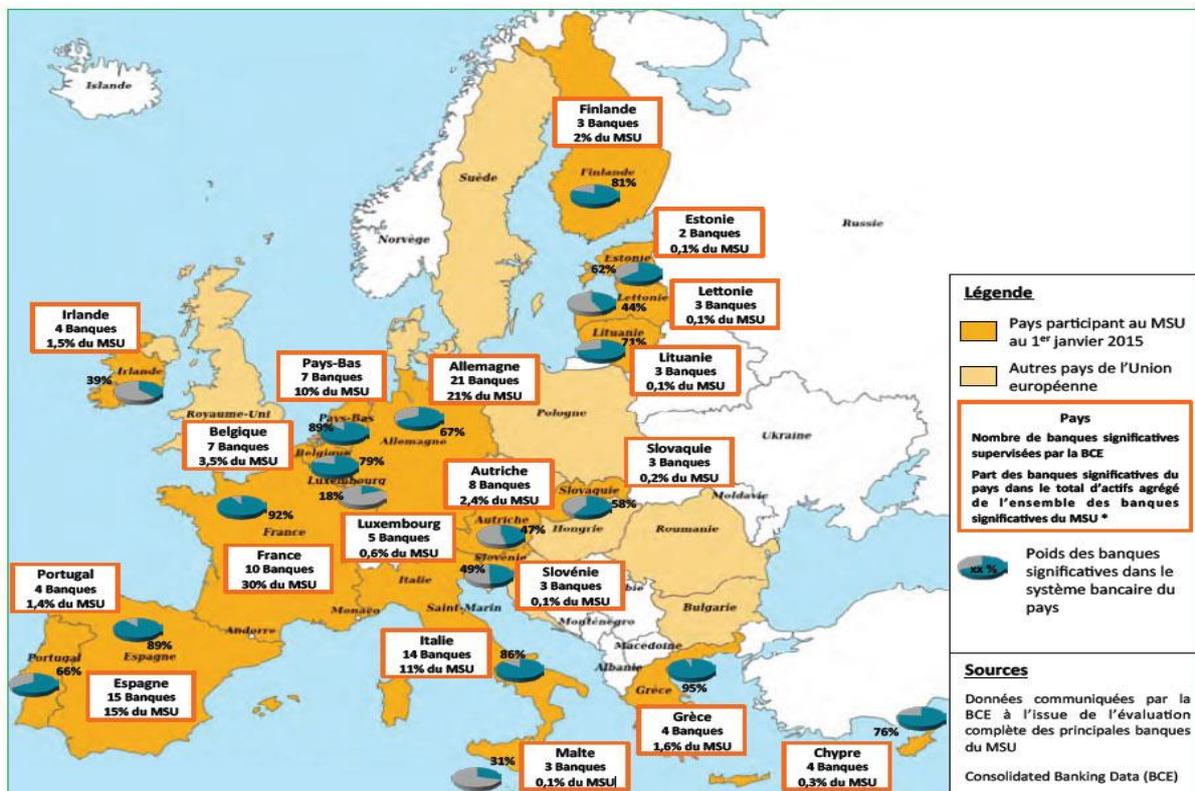


Le mécanisme de supervision unique (MSU) est entré en vigueur le 4 novembre 2014. La carte que nous avons dressée représente la répartition par pays des banques supervisées directement par la Banque centrale européenne (BCE).



Le règlement¹ qui a instauré le MSU a introduit la notion de « banques importantes », également dites « banques significatives », en opposition à des banques « moins importantes » ou « moins significatives ». Cette distinction repose notamment sur un critère de taille, d'importance pour l'économie de l'Union ou d'un État membre participant, ou encore d'importance des activités transfrontalières de l'établissement. Depuis le 4 novembre 2014, la BCE a pris en charge la supervision directe des banques significatives implantées dans les pays participant au MSU, les banques moins significatives restant directement supervisées par les autorités nationales.

Le 4 septembre 2014, deux mois avant l'entrée en vigueur du MSU, la BCE a publié la liste des 120 banques significatives réparties entre les 18 pays appartenant à la zone euro à cette date. L'entrée de la Lituanie dans la zone euro au 1er janvier 2015 vient ajouter trois autres banques significatives, portant ainsi le total à **123 banques directement supervisées par la BCE**.

La carte présente le nombre de banques significatives pour chacun des 19 pays participant à ce jour au MSU. Avec 21 banques concernées, l'Allemagne est le pays qui possède le plus grand nombre de banques significatives. Viennent ensuite l'Espagne, l'Italie, la France et l'Autriche avec respectivement 15, 14, 10 et 8 banques significatives. Dans le cas de la France, il s'agit de BNP Paribas, BPCE, BPI France, groupe Crédit Mutuel, Caisse de refinancement de l'habitat, groupe Crédit Agricole, HSBC France, La Banque Postale, Société de financement local et Société Générale.

Cette répartition du nombre de banques significatives par pays ne révèle cependant pas forcément le poids économique réel de chaque État dans le MSU, en raison des fortes disparités de taille parmi les 123 banques significatives. L'ensemble de ces banques représente un total d'actifs agrégé d'environ 21 400 milliards d'euros, dont les 10 banques significatives françaises représentent 30 %, devant les banques allemandes (21 %), espagnoles (15 %) ou italiennes (11 %).

Rapportées à la taille du système bancaire de chaque pays, les banques significatives représentent 92 % des actifs bancaires en France, 95 % en Grèce, 89 % en Espagne, 67 % en Allemagne ou encore 39 % en

Irlande. Ces disparités sont notamment le révélateur de niveaux de concentration des banques très hétérogènes entre les différents pays participant au MSU.

1. Voir l'article 6, point 4, du règlement (UE) no 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013, ainsi que l'article 39 du règlement (UE) no 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014.